Projet de PAFIO version 7

Résultats de la planification Secteurs d'intervention potentiels, chemins et infrastructures

UA 11262





Contenu du PAFIO

- Localisation des secteurs d'interventions potentiels (SIP)
 - Travaux commerciaux
 - Travaux non commerciaux
- Localisation des chemins et des infrastructures
 - Construction
 - Amélioration
 - Réfection
 - Fermeture





Contenu du PAFIO

- Localisation des secteurs d'interventions potentiels (SIP)
 - Travaux commerciaux: 19 782 ha
 - Travaux non commerciaux : 2 003 ha
- Localisation des chemins et des infrastructures
 - Construction: 506 km
 - Amélioration : 78 km
 - Réfection : 3,7 km
 - Fermeture: 2,4 km





Éléments considérés lors de la planification forestière

- La stratégie d'aménagement 2018-2023
- Les garanties d'approvisionnement
- La règlementation
- La tenure des terres, les affectations, les usages forestiers
- La certification forestière
- Les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être
- Les plans d'aménagement fauniques
- Les sites fauniques d'intérêt
- Les ententes administratives
- Les VOIC, incluant les indicateurs économiques et écosystémiques
- Les ententes et les mesures d'harmonisation convenues
- Les peuplements vulnérables à la TBE et à la localisation des aires d'arrosage
- (...)

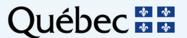




Respect de la stratégie d'aménagement : superficie planifiée par grand type forêt

	Cibles établies R11			PRAN 20	00% 2018	PRAN 20 (ajo	00% 2019 out)	PAFI (ajo	~		Total		
GTF	R11 scénario TBE 18-22 (ha/an)	Attribuable	Potentiel VNR	Min	ha	%	ha	%	ha	%	ha	% cible régulière seulement	% avec potentiel VNR
Version									2019-	09-25			
Pessière	51	171	167	0%	356	208%	190	111%	3 108	1818%	3 655	2137%	2040%
Pessière (ÉC)	120	0									0		
Sapinière	1 193	1 146	963	700%	2 053	179%	1 539	134%	6 988	610%	10 580	923%	839%
Total Résineux	1 364	1 317	1 129	700%	2 409	183%	1 729	131%	10 097	766%	14 235	1080%	995%
Total Résineux à Fl	1 030	477	665	700%	944	198%	449	94%	5 193	1089%	6 586	1382%	1242%
Peupleraie	73	18	151		37	201%	23	128%	313	1715%	373	2044%	1214%
Peupleraie à résineux	489	367	1 321		519	142%	161	44%	3 965	1081%	4 645	1267%	906%
Bétulaie blanche	265	0	196		39		12		563		614		
Bétulaie blanche à résineux	185	0	309		104		29		1 602		1 735		
Érablière rouge	75	0	170		3		1		2		7		
Total FI et FIR	1 087	570	2 148	700%	702	123%	227	40%	6 445	1131%	7 374	1294%	917%
Feuillu tolérant	23	0	-2		0		0		1		1		
Feuillu tolérant à résineux	81	0	-86		4		0		286		291		
Total FT et FTR	104	0	-88		4		0		287		291		
Cédrière	19	0	-88		0		3		18		21		
Grand total	3 604	2 841	3 766	700%	4 059	143%	2 409	85%	22 040	776%	28 508	1004%	871%

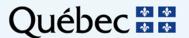




Respect de la stratégie d'aménagement : proportion des superficies qui proviennent des strates de petit bois

	Cibles établies R11		PRAN 20	0% 2018	PRAN 20 (ajo		PAFI (ajo	_		Total		
Petits bois	Attribuable 18-22 (ha/an)	VNR potentiel ajusté stratégie	Min	ha	%	ha	%	ha	%	ha	% cible régulière seulement	% avec potentiel VNR
PB	282	316		74	26%	537	191%	6 388	2267%	6 999	2484%	2372%
TPB	355	426		129	36%	850	240%	4 669	1317%	5 648	1593%	1473%
Grand total	636	742	700%	0	0%	1387	218%	11 057	1738%	12 444	1956%	1839%





VOIC: indicateurs économiques

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat	
		Volume à l'hectare des superficies planifiées		145 m³/ha ± 10%	171 m³/ha
		Volume par tige récoltée	130 dm³/tige ± 10% SEPM	133 dm³/tige SEPM	
	Contrôler les coûts	(SEPM et PEU)	> 200 dm³/tige PEU	318 dm³/tige PEU	
Coûts de l'approvisionnement en	d'approvisionnem ent en matière ligneuse liés à la planification	Nombre d'hectare récolté par kilomètre de chemin construit	> 21 ha récoltés par km de chemin construit annuellement	30 ha/km	
matière ligneuse		Distance moyenne de transport des superficies planifiées par rapport aux usines	Non déterminée		
		Proportion (%) de la superficie planifiée selon les zones de tarification	± 10 % de la moyenne des 15 prochaines années selon un scénario TBE 190: 23% 191: 44% 192: 34%	190: 25% 191: 39% 192: 35%	
Qualité de l'approvisionnement en matière ligneuse	Contrôler les coûts de la transformation de la fibre en usine liés à la planification	Proportion (%) du volume de l'essence moins désiré par rapport au volume du groupe d'essences (SAB vs SEPM).	± 10 % de la moyenne des 15 prochaines années selon un scénario TBE 66%	56%	

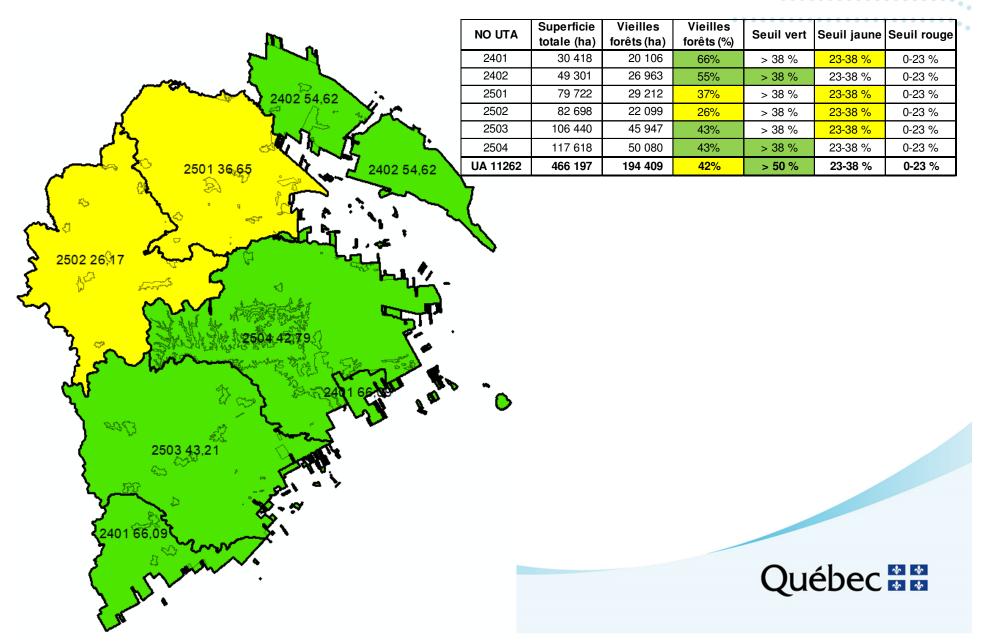




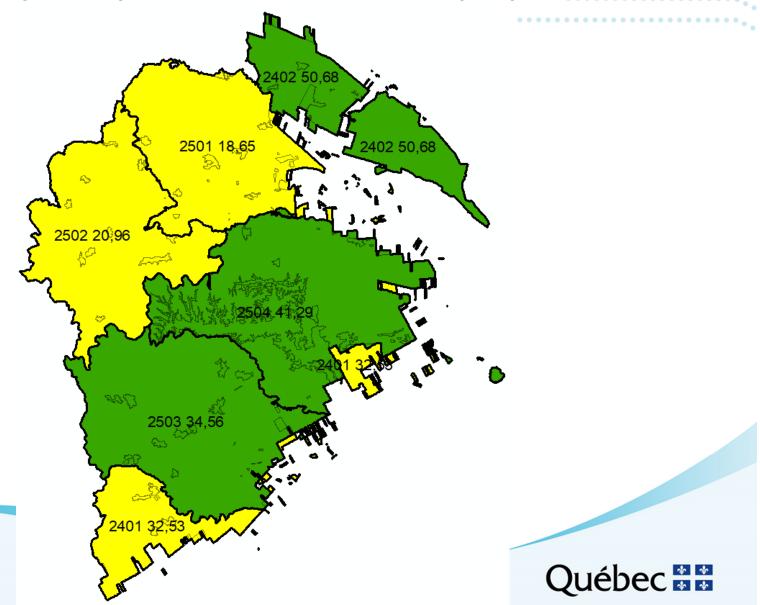
VOIC : Écosystémiques

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Raréfaction des vieilles forêts et surabondance des peuplements en régénération (structure d'âge des forêts)	Faire en sorte que la structure d'âge des forêts aménagées s'apparente à celles qui existent dans la forêt naturelle	Pourcentage du territoire où la structure d'âge des forêts présente un degré d'altération faible ou modéré par rapport aux états de référence de la forêt naturelle (calculé sur la base des UTA)	Au moins 80 % de la superficie	Conforme (100%)
		Proportion de vieilles forêts à l'échelle des territoires certifiés FSC	≥ 50 % du niveau historique (42%)	Non conforme (32%)
Structure interne des peuplements et bois	Réduire les écarts de structure interne entre la forêt actuelle et la	Pourcentage du territoire où la structure interne verticale des peuplements présente des degrés d'altération faible ou modérée comparativement aux états de référence de la forêt naturelle (calculé sur la base des UTA)	Au moins 80 % de la superficie	Conforme (100%)
mort	forêt naturelle	Pourcentage de la superficie des classes d'âges 10 et 30 ans ayant fait l'objet de traitement d'éducation (éclaircie pré-commerciale et nettoiement)	Moins de 70 % dans 60 % des COS d'une UTA	Conforme
Altération des fonctions écologiques remplies par les milieux humides et riverains	Protéger les milieux aquatiques, riverains et humides en améliorant les interventions forestières et Protéger les milieux aquatiques, riverains et humides en améliorant les interventions protégés		12 % des MH de l'UA 100 % des MH	Conforme

VOIC : Écosystémique, structure d'âge des forêts

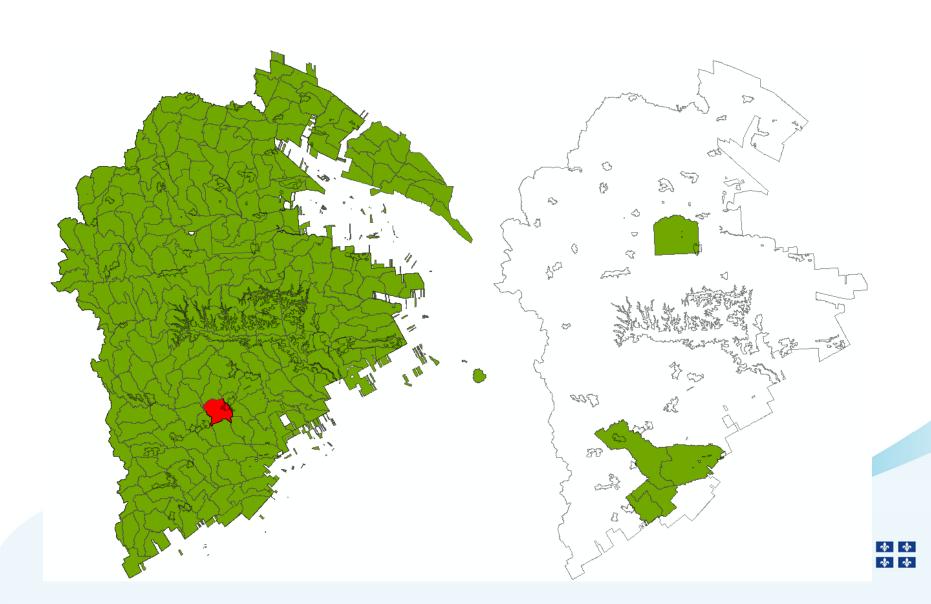


VOIC : Écosystémique, structure interne des peuplement





VOIC : Structure interne des peuplement, % d'éducation



VOIC: Fauniques

Enjeux	Objectif	Moyen	Résultat
Mise en valeur de l'habitat du cerf de Virginie	Prendre en compte les besoins particuliers du cerf de Virginie lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Conformité des activités d'aménagement aux dispositions prévues au plan d'aménagement faunique (PAF) des aires de confinement (ADC) du cerf de Virginie.	Conforme (aucune planification).
Protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être (incluant la flore).	Prendre en compte les exigences des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être (EMVS) lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré.	Application des mesures de protection prévues pour les sites d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être connus et cartographiés.	Conforme (Grive de Bicknell, Omble chevalier <i>Oquassa</i>)
Protection des sites fauniques d'intérêt	Prendre en compte les exigences particulières de certaines espèces lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Application des mesures de protection prévues pour les sites fauniques d'intérêt connus et cartographiés.	Conforme (Campagnol des rochers, Omble chevalier Oquassa)
Rétablissement du caribou de la Gaspésie	S'assurer que la planification de l'aménagement forestier contribue au rétablissement des populations du caribou de la Gaspésie	Application des mesures intérimaires de protection jusqu'à l'adoption du prochain plan d'aménagement forestier du caribou de la Gaspésie	NA





VOIC: Fauniques

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
	Prendre en compte les besoins particuliers de la gélinotte huppée lors de	Pourcentage des superficies traitées (éclaircie précommerciale et nettoiement) avec modalité de mitigation faunique	100 %	Applicable à la PRAN seulement
Qualité de l'habitat de la gélinotte huppée Qualité de l'habitat	l'habitat l'élaboration des plans otte d'aménagement forestier intégré	Pourcentage de la superficie des classes d'âge 10 et 30 ayant fait l'objet de traitement d'éducation (éclaircie précommerciale et nettoiement)	Moins de 70 % dans 60 % des COS d'une UTA	Conforme
du lynx		Pourcentage de la superficie des classes d'âges 10 et 30 ayant fait l'objet de traitement d'éducation (éclaircie précommerciale et nettoiement) dans les territoires fauniques structurés surfaciques	Moins de 70 % à l'échelle des secteurs de suivis identifiés	Conforme
Qualité de l'habitat du lynx (suite)	Prendre en compte les besoins particuliers du Lynx lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage du territoire où la structure d'âge des forêts présente un degré d'altération faible ou modéré par rapport aux états de référence de la forêt naturelle (calculé sur la base des UTA)	Au moins 80 % de la superficie	Conforme
Qualité de l'habitat de l'orignal	Prendre en compte les besoins particuliers de l'orignal lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage des peuplement d'alimentation	Minimum 20 % dans 60 % des COS d'une UTA	Conforme
		Pourcentage de peuplements d'alimentation dans les territoires fauniques structurés surfaciques	Minimum 20 % à l'échelle des secteurs de suivi identifiés dans les TFSS	Conforme

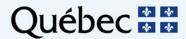




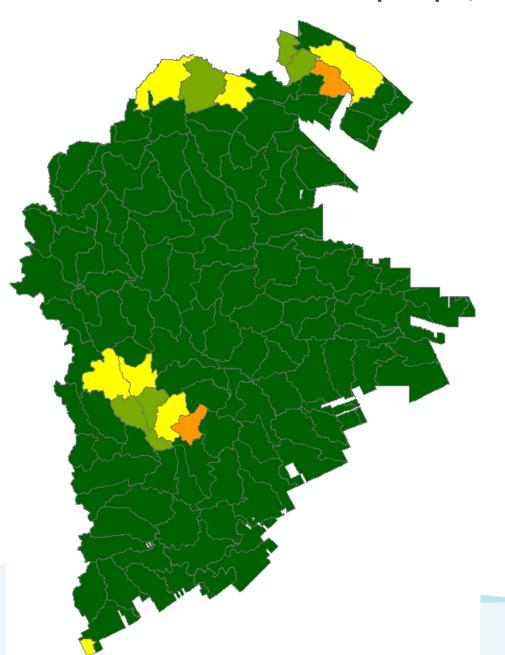
VOIC : Qualité du milieu aquatique

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Protéger les milieux aquatiques, riverains et humides en améliorant	Pourcentage d'aire équivalente de coupe (AEC) par sous-bassin versant	Ne pas dépasser le seuil de 50 %	Conforme	
aquatique	les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier	Pourcentage de compaction des sols par sous-bassin versant	Ne pas dépasser le seuil de 7 %	Conforme





VOIC : Qualité de l'habitat aquatique, aire équivalente de coupe (AEC)



NO SOUS-BASSIN	AÉC (%)	
113.20.00.19		46.4
221.20.21.05		46.3
113.20.00.24		44.9
221.60.00.17		44.2
113.20.00.23		43.8
113.20.00.18		43.5
221.20.00.04		43.4
221.00.00.26		43.2
505.00.00.07		40.6
221.00.00.22		38.6
113.20.00.17		38.4
221.40.00.09		37.7
221.00.00.10		36.2
113.20.00.22		35.2



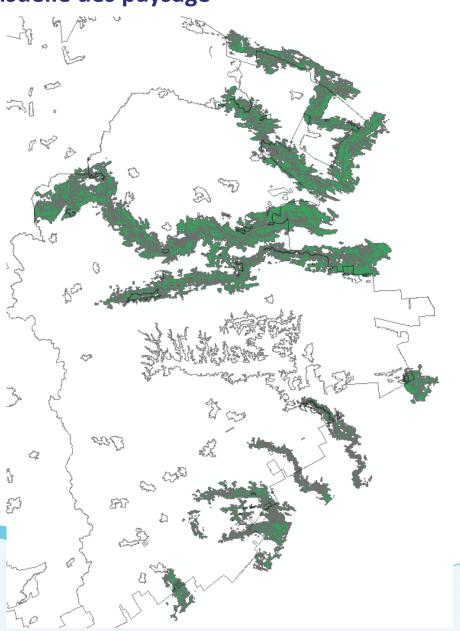
VOIC : Qualité visuelle des paysage

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
		Taux de respect des modalités prévues au Guide régional sur le maintien de la qualité visuelle des paysages lors d'interventions forestières.		Conforme
Qualité visuelle des paysage	Assurer le maintien de la qualité visuelle des paysages	Ratio, exprimé en pourcentage, de la superficie de la forêt productive de moins de 7 m de hauteur du COS qui n'est pas sous l'influence d'un bloc de forêt résiduelle d'une superficie égale ou supérieure à 5 ha, considérant un rayon d'influence de 600 m et de 900 m, sur la superficie totale du COS.	Moins de 20 % pour le rayon d'influence de 600 m; moins de 2 % pour le rayon d'influence de 900 m.	Conforme





VOIC : Qualité visuelle des paysage

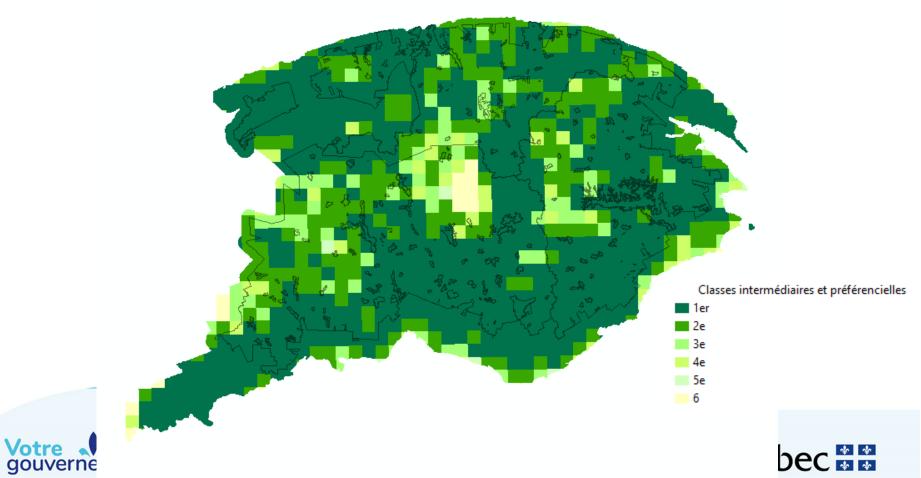




Québec 👯 🕏

VOIC : Connectivité entre les grands pôles de conservation

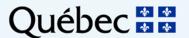
Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Connectivité entre les grands pôles de conservation	Assurer la connectivité entre les grands pôles de conservation	Pourcentage de grands pôles de conservation identifiés connectés	100 %	Conforme



Rappels

- Le travail effectué présente la localisation des SIP prévus pour l'année 2020 et plus;
- Le choix des traitements sylvicoles n'est pas déterminé. Il dépend des données forestières et de l'ensemble des objectifs du secteur (ex.: AIPL, mesure d'harmonisation, VOIC, etc.);
- Les travaux visant la remise en production des SIP (préparation de terrain et reboisement) et de dégagement doivent être considérés comme automatiquement inclus dans la consultation sur le secteur de récolte;
- Certains VOIC (ex.: paysages GIRN, blocs compacts dans les COS) sont raffinés à la PRAN;
- Les chemins proposés doivent êtres considérés avec un corridor de 200 m de chaque côté afin de permettre l'ajustement du tracé selon les conditions de terrain rencontrées.





https://operationsregionales.mffp.gouv.qc.ca/applicationsweb/R11/2019 Consultation PAFIO DGFo11 Septembre TGIRT





Bilan du respect des mesures d'harmonisation des usages

- Rapports annuels 2016 et 2017
- Sentier international des Appalaches
 - « Pour réduire les risque de chablis et pour contribuer au maintien de la qualité de l'expérience, récolter seulement un côté du sentier à la fois et attendre que la forêt ait atteint 3 mètres avant de récolter l'autre côté. »









VOIC : Réalisation des travaux sylvicoles sans récolte

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Réalisation des travaux sylvicoles sans récolte	Limiter l'impact de la dispersion des travaux sylvicoles	Pourcentage de la superficie des chantiers ayant un minimum de 15 ha de travaux sylvicoles sans récolte	95 %	Applicable aux PRAN



